



COMPTE RENDU

BUREAU DE CLE

Réunion du 3 novembre 2021

Membres présents :

LESPETS Pierre	Président de la CLE
ARAMBURU Jean	Maire de Valdrôme
BAUDIN Pascal	CC Diois
CARSANA Olivier	DDT-SEFEN
CHARMET Martine	Conseillère départementale
LEMERCIER Christophe	Mairie de Crest
MATHIEU Roger	FRAPNA
SIVADE Eve	Agence de l'eau
TRON Frédéric	SMRD
VEILLET Jean-Jacques	ASL Boulc

Autres présents :

ARNAUD David	Animateur SAGE, SMRD
GILLES Daniel	Conseiller Départemental

Membres excusés :

ACQUISTAPACE Salomé	UNICEM
BLANC Ludwig	SID
BRELY Christian	FDAAPPMA26
BREYNAT Philippe	ADARII
CHANTEPERDRIX Corinne	ARS
CROZIER Gérard	CC du Val de Drôme
MAGNON Gilles	CC Crestois Pays de Saillans
MATRON Jean-Pierre	OFB

Ordre du jour :

- 1- Validation du CR du 01/10/21
- 2- Examen du diagnostic du PLUi de la Communauté de Communes du Diois
- 3- Bilan des commissions thématiques et enseignements
- 4- Programme de travail et dates des rencontres à venir
- 5- Questions diverses
 - Suites données à l'avis sur l'APPHN des forêts alluviales de la Drôme
 - Projet de création d'un forage sur la commune d'Allex – Aquarium d'Allex
 - Régularisation du captage de secours de Couthiol – commune de Livron

Le Président accueille les participants et salue la re-désignation de Martine CHARMET pour représenter le CD26 à la CLE. Il salue également la présence de Daniel GILLES, conseiller départemental du canton de Crest, qui va aussi siéger à la CLE.

1. Validation du compte rendu du 1^{er} octobre 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Examen du diagnostic du PLUi de la Communauté de Communes du Diois

D. ARNAUD présente le contenu du diagnostic PLUi du Diois en ce qui concerne son volet eau et biodiversité en soulignant la volonté de la CCD d'associer la CLE à ses travaux alors qu'elle n'a pas cette obligation (le Code de l'urbanisme ne prévoit pas que les CLE soient personnes publiques associées à l'élaboration des documents d'urbanisme).

Il expose ensuite l'analyse qui a été conduite et qui amène à proposer des observations sur les thématiques de disponibilité de la ressource, de fonctionnalité des milieux et de risque inondation, toutes abordées dans le diagnostic.

D. GILLES demande pourquoi un avis formel est proposé alors cela n'est pas prévu sur le plan réglementaire.

P. LESPETS remercie la CC du Diois d'associer la CLE à ses travaux et dit qu'il est fondamental que les enjeux de l'eau soient bien intégrés dans les projets de développement du territoire. A ce titre, il souligne qu'il est du devoir de la CLE de se saisir de toutes les opportunités pour porter les messages.

P. BAUDIN signale que 12 communes du Diois ne disposent pas encore de compteurs d'eau mais qu'un gros travail a été engagé depuis 2015 pour améliorer la connaissance et la gestion patrimoniale. Il confirme le pic de consommation en période estivale.

O. CARSANA trouve que l'avis proposé est bienveillant et qu'il ne cible pas de préconisations précises. Il suggère que soit indiquée la méthode de travail pour aboutir à la convergence entre volume prélevé par l'AEP et le volume prélevable, sachant que le volume de référence est celui de 2013 auquel il faut soustraire 15% sur la période d'étiage pour calculer le volume prélevable.

P. BAUDIN souligne qu'en 2013 beaucoup de communes ne disposaient pas de compteurs et qu'elles déclaraient à l'Agence de l'eau un prélèvement forfaitaire et non mesuré ; pour cette raison des écarts sont conséquents avec les données actuelles.

O. CARSANA admet qu'indiquer la cible ne règle pas le problème de sous-estimation du volume de référence.

P. LESPETS est gêné de demander à la collectivité de s'engager sur une démarche vertueuse basée sur des chiffres qui peuvent être erronés. A la question de savoir quel chiffre prendre en compte pour asseoir le travail, O. CARSANA répond qu'il pourrait être demandé de partir sur les données les plus récentes tout en indiquant l'écart aux volumes prélevable théorique que cela représente. Il suggère alors que l'avis encourage à la poursuite des efforts engagés par la CC du Diois pour améliorer la connaissance des volumes prélevés et des rendements.

P. BAUDIN informe que beaucoup de fontaines sont encore à équiper de compteurs et qu'il faut que l'on puisse connaître de quoi on parle en termes de prélèvement et de retour au milieu sur les territoires des communes.

E. SIVADE précise que les chiffres issus de l'étude volumes prélevables ne sont pas faux et qu'ils ont été bâtis à partir des informations disponibles au moment de sa réalisation. Elle invite à ce que l'on recherche toutes les économies d'eau possibles quelque soient les chiffres de prélèvement.

P. LESPETS demande comment considérer et évaluer les volumes qui retournent au milieu.

O. CARSANA rappelle les définitions réglementaires des termes qui permettent le calcul du rendement d'un réseau à savoir les volumes consommés, les volume de service ainsi qu'un volume non compté mais qui ne correspondent pas à des pertes sur les réseaux.

R. MATHIEU souligne que les fontaines sont un problème important et P. BAUDIN rappelle la nécessité d'une bonne communication pour accompagner les périodes de fermeture des fontaines pour qu'elles soient comprises par la population.

D. GILLES demande s'il ne faudrait pas imposer un rendement minimum de 85% pour les réseaux AEP.

O. CARSANA comprend la démarche mais rappelle que l'obligation réglementaire est fixée à 70% + 1/5 de l'indice linéaire de pertes. C'est un objectif déjà atteint par certaines collectivités mais ce n'est pas encore le cas pour d'autres. Il évoque notamment le cas de la commune de Die qui a encore de gros efforts à faire. Selon lui, il faut cibler les efforts sur les collectivités les plus importantes et qui ont les rendements les plus faibles.

P. LESPETS remercie les participants pour ces échanges et soumet la proposition d'avis au vote complété dans sa rédaction par une invitation à poursuivre le travail engagé sur la connaissance des volumes prélevés et sur l'analyse du bilan besoin / ressource.

L'avis est adopté à l'unanimité.

3. Bilan des commissions thématiques et enseignements

D. ARNAUD présente le bilan des commissions thématiques sous 3 angles :

- les attentes des participants quant aux travaux des commissions,
- leurs perceptions de ce qui est en jeu dans le cadre de la révision du SAGE,
- les sujets à traiter dans l'étude prospective au changement SAGE DROME 2050.

Au niveau des perceptions, elles peuvent être identifiées selon 6 sujets : le tourisme, la démographie, la prospective pour s'adapter au changement climatique, l'agriculture, la communication, la sectorisation des enjeux et des objectifs entre territoire amont et aval.

Pour les sujets à traiter pour l'étude SAGE DROME 2050, certaines questions concernent ce qu'il faudrait modéliser (températures, précipitations, impact sur les captages et sur les milieux, évolution de la population...), les scénarii à développer (évolution des pratiques agricoles, de la gestion du risque, du prix de l'eau, de déploiement des retenues...) ainsi que l'actualisation des volumes prélevables (sur les volets périmètres et périodes d'application).

D. ARNAUD indique que toutes ces contributions sont actuellement analysées pour élaborer le cahier des charges en cours de rédaction pour l'étude SAGE Drôme 2050.

M. CHARMET souhaite que le compte rendu de ces réunions puisse être diffusé à l'ensemble des participants et il est confirmé que cela est bien prévu.

Au sujet des évolutions démographiques, un débat s'engage sur les leviers dont dispose le SAGE. P. LESPETS dit qu'il n'est pas possible de tout maîtriser et que le SAGE pourra donner un cadre pour le développement de l'urbanisme en rappelant le volume prélevable à partager.

Pour la DDT, il s'agit de sortir du « consensus mou » comme cela a pu être évoqué lors des commissions thématiques.

D. GILLES évoque la solidarité nécessaire entre collectivités ainsi que la nécessité de mobiliser sur les économies d'eau en ciblant notamment la récupération des eaux.

R. MATHIEU rappelle les freins réglementaires pour substituer les prélèvements domestiques (récupération d'eau de pluie et mise en place de double réseau) et le travail partenarial qu'il faut engager pour faire évoluer avancer les choses tout en rappelant le double discours entre économies d'eau et équilibre du budget de l'eau qui peut pâtir des réductions de volumes facturés.

P. LESPETS propose de saisir les parlementaires pour les sensibiliser sur ce sujet et faire évoluer la réglementation que ce soit sur les substitutions ou sur la facturation incitative.

4. Programme de travail et dates des rencontres à venir

D. ARNAUD présente le programme de travail pour la période 2022-2024 qui comprend, pour chaque commission thématique, les chantiers à traiter ainsi que les études qui seront lancées ou qui viendront alimenter les travaux.

Les dates des rencontres de la fin de l'année 2021 sont calées en séance :

- Commission thématique n°2 : 8 décembre à 9h30 – lieu à déterminer ; => à l'ordre du jour l'élaboration des CTPP pour le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides et l'étude transversale du secteur situé à l'amont du Claps ;
- Comité de pilotage de l'étude des échanges nappes – rivières (confiée au BRGM) et bureau de la CLE : 15 décembre après midi (13h30 bureau et COPIL à 15h00).

P. LESPETS informe qu'une rencontre est programmée le 17 novembre après-midi avec le Président de la Chambre d'Agriculture de la Drôme.

Il est également évoqué la question de diffuser à l'ensemble des membres de la CLE le travail que réalise le Bureau de la CLE tout au long de l'année. Il est convenu que ce sujet sera évoqué à

l'occasion de la Commission thématique n°1 « efficacité du SAGE » et qu'en parallèle les comptes rendus validés des réunions du Bureau puissent être diffusés à l'ensemble des membres de la CLE.

5. Actualités et questions diverses

Suites données à l'avis sur l'APPHN des forêts alluviales de la Drôme

P. BAUDIN expose les remontées du terrain suite à la consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral. Les communes ne comprennent pas que les remarques émises en amont de cette consultation, et notamment celles faites par le SMRD et par la CLE, n'aient pas été intégrées alors que, pour les services de l'Etat, ces contributions ont été reprises dans la nouvelle version. En particulier, le sujet du pâturage semble un point de désaccord.

P. LESPETS rejoint P. BAUDIN sur la nécessité d'une clarification pour que les ambiguïtés soient levées et rappelle le consensus qui lui semble avoir été trouvé jusqu'alors.

R. MATHIEU rappelle que le Préfet peut ne pas être en accord avec les remarques qui ont été formulées mais note que le choix de ne pas suivre les avis doit être expliqué.

D. GILLES juge que l'objet même de l'arrêté a été oublié en cours de route en rappelant qu'il a été conçu à l'origine pour lutter contre les coupes à blancs. Il regrette que le projet conduise désormais à réglementer le pastoralisme ou que des activités « douces » se retrouvent dans le périmètre de l'APPHN et qu'il peut conduire à mettre en rivalité des acteurs socio-économiques avec deux poids deux mesures selon les activités.

R. MATHIEU rappelle les problèmes de régénération naturelle de la végétation que peut provoquer le pastoralisme.

P. LESPETS souligne la nécessité d'aller plus loin dans la communication pour emporter l'adhésion du plus grand nombre, estimant que la confiance est un prérequis pour pouvoir avancer.

Il présente également le projet de courrier préparé conjointement avec le SMRD et qu'il propose d'adresser aux services de l'Etat avec une co-signature CLE / SMRD.

Le Bureau est favorable à un envoi rapide de ce courrier afin qu'il puisse être réceptionné en amont de la signature de l'APPHN.

Projet de création d'un forage sur la commune d'Allex – Aquarium d'Allex

D. ARNAUD expose brièvement le projet de création d'un forage sur la commune d'Allex déposé par la société qui gère les aquariums situés sur cette commune. Le pétitionnaire souhaite substituer les prélèvements qu'il effectue aujourd'hui sur le réseau d'eau potable à partir d'un nouveau forage qui conduirait à prélever dans des horizons situés en limite entre molasse miocène, argiles bleues pliocènes et alluvions de la Drôme.

O. CARSANA analyse que le projet permettrait de diminuer le prélèvement AEP dans les alluvions de la Drôme situé au niveau des Pues.

Ce projet étant soumis à déclaration et, *a priori*, bénéfique pour les eaux superficielles en période d'étiage, D. ARNAUD précise qu'il est proposé de ne pas rendre d'avis formel valant avis favorable faute de réponse.

Le Bureau de la CLE est en accord avec cette proposition.

Régularisation du captage de secours de Couthiol – commune de Livron

O. CARSANA rappelle que la commune de Livron est alimentée principalement par le captage de Domazane qui intercepte les alluvions de la Drôme.

Le captage de Couthiol, ancienne ressource principale de Livron, est désormais un captage de secours suite à l'incapacité de pouvoir protéger cette ressource du fait de la présence de nombreuses activités au sein de son périmètre d'alimentation.

Il précise que le projet est une régularisation administrative car s'agissant d'un captage de secours. En revanche, il alerte sur le fait que le projet s'accompagne d'une prospective d'augmentation de volume prélevé passant de 500 000 m³ aujourd'hui à 700 000 m³ dans le futur, soit une augmentation de plus de 40%.

Le forage de Domazane capte les alluvions situées en Zone de Répartition des Eaux et il est concerné par l'objectif de réduction de 15% au titre des volumes prélevables.

Il précise que la DDT n'a jusque là pas été associée à ce projet et qu'il souhaite en faire un point d'information au Bureau en amont de la saisine officielle pour avis.

P. LESPETS souhaiterait que soit clarifiée la raison d'une augmentation du besoin du 500 000 à 700 000 m³ et la DDT répond qu'il s'agit très probablement d'une conséquence de l'accroissement du nombre d'abonnés.

P. LESPETS rappelle la nécessité de mieux calibrer les perspectives démographiques ou de développement d'activités en fonction de la disponibilité de la ressource en eau et que soit démontrée la non aggravation de la situation qui est déjà tendue.

D. GILLES évoque que cette augmentation de prélèvement peut être directement liée au PLU s'il prévoit de nouvelle constructibilité.

P. LESPETS souligne que le rôle de la CLE est d'amener à une réflexion sur la ressource en eau et qu'il faut inviter les territoires aux alternatives.

O. CARSANA juge ce dossier très intéressant car il questionne les perspectives AEP de ce territoire en lien avec les ressources stratégiques et qu'il pose la question de la gouvernance pour mener des projets AEP plus globaux.

Bien que le dossier ne soit pas soumis à ce stade à l'avis de la CLE, P. LESPETS demande aux membres du bureau de se positionner sur l'augmentation de volume de prélèvement.

A la quasi unanimité, les membres du bureau sont défavorables à une augmentation du volume prélevé à partir des alluvions de la Drôme prévue dans le projet.

P. LESPETS prend acte de ce positionnement qu'il juge nécessaire pour que les services de l'Etat puissent d'ores saisir l'orientation du Bureau sur ce dossier.

Comme évoqué par C. LEMERCIER, P. LESPETS souligne également la nécessité de travailler ce dossier en lien avec la réflexion que conduit le SCOT sur la disponibilité de la ressource en eau.

P. LESPETS conclue la séance en remerciant l'ensemble des participants et les services pour la qualité des échanges.

La séance est close à 11h45.